

# Quel dialogue social à Pont-Péan ?



Suite au refus de M. le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du CST les sujets présentés par vos représentants CGT, et élaborés avec vous, nous avons rappelé les règles en vigueur :

- Tout sujet proposé par au moins deux représentants du personnel doit être inscrit à l'ordre du jour. **À Pont-Péan, la CGT détient la totalité des sièges, soit trois au total !**

Malgré ce rappel, dans un courriel daté du 17 juin, la collectivité exige que nous justifions que les sujets proposés ont été validés par au moins deux représentants du personnel...

De quel droit la collectivité remet-elle en question l'organisation interne de notre syndicat et la légitimité de vos représentants ?

Pourquoi cette démarche anti-dialogue social ?

Cherche-t-elle à diviser les agents de leurs représentants ?

Souhaite-t-elle diviser vos représentants CGT entre eux ?

Ou ne souhaite-t-elle tout simplement pas que nous apportions des sujets à l'ordre du jour ?

**Cela ne se produira pas !**

Nous restons fermement mobilisés pour défendre les conditions de travail et les droits des agents de la collectivité ! Toujours en lien avec vous, car la solidarité est une valeur essentielle entre les agents de Pont-Péan !

**Vous pouvez compter sur nous !**

Vos représentants CGT

**\*Rappel des sujets que nous avons proposés :\***

- **Revalorisation du RIFSEEP en lien avec le coût de la vie, notamment celui du carburant.**
- **Demande d'instaurer la gratuité du périscolaire et du centre de loisirs pour les enfants des agents durant leurs horaires de travail.**
- **Nous attendons des retours concernant notre demande d'accompagnement des agents en fin de carrière.**